

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2025 à 19H00**



N°090/2025 - Création de trois emplois non permanents à temps complet pour accroissement temporaire d'activité au sein du pôle Technique-Logistique-Sécurité

Conseillers en exercice : **25** - Présents : **18** - Excusés avec Pouvoir : **6** - Excusée sans Pouvoir : **1**
Absent : **0** - Votants : **24**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 10 SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 4 septembre 2025, sous la présidence de Monsieur Guillaume FAUVET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

BOUWARD Patrick (a donné pouvoir à CHAUDET Lydie), FERAUD Valérie (a donné pouvoir DOUVRE Evelyne), GRUET Alexis (a donné pouvoir à FAUVET Guillaume), MINIER Jean-Philippe (a donné pouvoir à MIRALLES Bruno), ROUSSEAU Alain (a donné pouvoir à BULIARD Sylvie), VIGNAGA Isabelle (a donné pouvoir à BIRRAUX François).

ETAIENT EXCUSÉS SANS POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

GONGUET Nathalie.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Rita MONTEIRO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire explique qu'afin de répondre à un surcroit temporaire d'activité aux services espaces verts et voirie, il est proposé de créer trois emplois non permanents d'adjoint technique, à temps complet,

- l'un d'une durée de 6 mois soit du 1^{er} octobre 2025 au 31 mars 2026 au service espaces verts,
- un autre d'une durée de 12 mois soit du 27 octobre 2025 au 26 octobre 2026 au service espaces verts,
- un dernier d'une durée de 12 mois du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026 au service voirie.

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L.332-23-1°,

VU l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilité l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison d'un surcroît temporaire d'activité, il y a lieu de créer trois emplois à temps complet pour accroissement temporaire d'activité au sein du pôle Technique-Logistique-Sécurité (services espaces verts et voirie),

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210103446-20250910-090-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 16/09/2025
Publication : 18/09/2025

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la création de trois emplois non permanents, pour accroissement temporaire d'activité, d'adjoint technique, à temps complet, affectés au pôle Technique-Logistique-Sécurité (services espaces verts et voirie), comme indiqué ci-dessus,

DECIDE que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux,

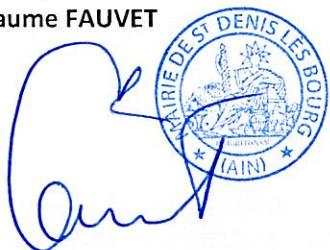
DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

HABILITE le Maire à recruter trois agents contractuels pour pouvoir ces emplois,

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



La secrétaire
Rita MONTEIRO

